



Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 7 décembre 2018

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande ré-ré-amendée de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan inc.
Dossier Régie de l'énergie : R-3984-2016
Notre dossier : R053002 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 4 décembre 2018 concernant la planification de l'audience dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur souligne que la Régie, dans sa lettre du 15 novembre 2018 décrit les sujets qui seront examinés lors de l'audience du 11 décembre 2018. Le Transporteur envisage une durée de trente (30) minutes afin de présenter ses positions en écho aux sujets identifiés par la Régie.

Le procureur soussigné souhaite porter à l'attention de la Régie qu'il est possible qu'il ne puisse répondre entièrement en audience aux précisions supplémentaires que la Régie pourrait requérir à la suite des présentations des parties. Dans un tel cas, le soussigné s'engage toutefois à consulter ses mandants et à informer la Régie rapidement.

Le Transporteur communiquera à RTA sa position concernant sa demande d'ordonnance reçue le 4 décembre 2018 au plus tard lundi le 10 décembre 2018. La Régie en sera informée au même moment.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

c.c. Me Pierre Grenier et Me Benoît Pepin